

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE REUX**

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : Conseillers Communautaires

Madame le Maire rappelle que dans les communes de moins de 1 000 habitants les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.

Madame Audrey GADENNE, Maire, est désignée conseillère communautaire ; Madame Christelle ROOS, premier adjoint, sera sa suppléante.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Audrey GADENNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Commune de REUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNE DE REUX

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : Désignation de deux délégués titulaires au SDEC Energie

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDÉRANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité membres des présents ou représentés, le conseil municipal,

décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :

- Monsieur Jean BELLENGER

Et

- Madame Christelle ROOS

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Audrey GADENNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Commune de REUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE REUX**

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (SMPEP) DE LA RÉGION DU NORD DU PAYS D'AUGE

Suite aux élections municipales, et conformément à l'article 6 des Statuts du Syndicat, le Conseil Municipal doit désigner deux membres titulaires et un membre suppléant pour siéger aux réunions du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la région du nord du pays d'Auge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

décide de désigner :

Membres Titulaires :

- GADENNE Audrey
- BELLENGER Jean

Membre suppléant :

- ROOS Christelle

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Audrey GADENNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Commune de REUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNE DE REUX

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle,

Suite aux élections municipales il est nécessaire de revoir la composition des différentes commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Valide le tableau des commissions ci-après :

TRAVAUX	GADENNE – ROOS – BELLENGER – YAICLE – PELTIER – LUET – JACQUELINE
URBANISME, CADRE DE VIE et ENVIRONNEMENT	GADENNE – ROOS – BELLENGER – YAICLE – COSNARD MARIE – PILLON – JACQUELINE – LANGIN
FINANCES	GADENNE – ROOS – BELLENGER – PILLON – COSNARD MARIE – COAT – JACQUELINE – LANGIN
SÉCURITÉ et COMMUNICATION	GADENNE – ROOS – BELLENGER – COSNARD MARIE – COAT – JACQUELINE
ANIMATION et LIEN SOCIALE	GADENNE – ROOS – BELLENGER – YAICLE – PILLON – COSNARD MARIE – COAT – JACQUELINE
COMMISSION CONTRÔLE LISTES ÉLECTORALES	3 CM (le + de sièges) : ROOS – BELLENGER COSNARD MARIE – 2 CM (l'autre liste) : JACQUELINE – LANGIN

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Audrey GADENNE




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Commune de REUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMUNE DE REUX

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle,

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ; En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. BELLENGER Jean,

M. COAT Julien,

M. JACQUELINE Dimitri

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme ROOS Christelle

Mme YAICLE Joëlle

M. LANGIN Adrien

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. BELLENGER Jean,

M. COAT Julien,

M. JACQUELINE Dimitri

- délégués suppléants :

Mme ROOS Christelle

Mme YAICLE Joëlle

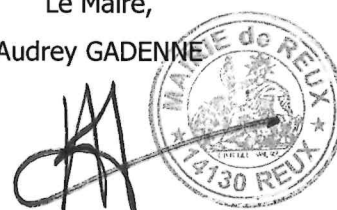
M. LANGIN Adrien

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Audrey GADENNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Commune de REUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE REUX**

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CHOIX DE NOMS

Madame le Maire rappelle,

La Commission Communale des Impôts Directs est composée de 6 membres suppléants et 6 membres titulaires.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional ou Départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Soit 24 personnes pour les populations inférieures à 2000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Propose :

12 membres Titulaires :	12 membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - ROOS Christelle - COAT Julien - PELTIER Etienne - PILLON Patricia - JACQUELINE Dimitri - LANGIN Adrien - DEILHES Loïc - VILLENEUVE Séverine - RIVIÈRE Patrick - ALEXANDRE Maryline - PILLAZ Guillaume - EUDES Angéline 	<ul style="list-style-type: none"> - BELLENGER Jean - COSNARD-MARIE Daisy - YAICLE Joëlle - LUET Thierry - MERCIER Jean-Jacques - HOUCARD Christine - GOUJON Christian - DECORDE Michel - FORGET Céline - HAMEL Bénédicte - MANCHON Patricia - LEPAPE Philippe

Afin que le directeur régional ou départemental désigne les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Audrey GADENNE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DE LA COMMUNE DE REUX**

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.

Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.

Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE

Secrétaire : COAT Julien

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire rappelle,

VU la demande de subvention reçue le 9 avril 2026 de Bâtiment CFA Caen pour un élève habitant la commune.

VU les crédits votés à l'article 65748, permettant de répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres et présents ou représentés,

Accepte d'octroyer une subvention d'un montant de 80 € à Bâtiment CFA Caen.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Audrey GADENNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE REUX

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Présents ou représentés
11	11	11
Date de la Convocation		
10 avril 2026		
Date d’Affichage		
10 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mme GADENNE Audrey, Maire.
Présents : MM BELLENGER, COAT, JACQUELINE, LANGIN, LUET, PELTIER ; Mmes, COSNARD-MARIE, GADENNE, PILLON, ROOS, YAICLE.
Pouvoir : M. LANGIN donne pouvoir à M. JACQUELINE
Secrétaire : COAT Julien

OBJET : CHARTE GRAPHIQUE

Madame le Maire expose,

VU la Charte graphique qui avait précédemment été présentée en séance, avec l'explication de celle-ci,
VU les modèles de papier en-tête et carte correspondance, proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres et présents ou représentés,

Accepte d'utiliser la charte graphique pour les modèles présentés, et toute autre utilisation à venir.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Audrey GADENNE

